**Programme des Nations Unies pour le Développement**

Award N°: 00046514

Project N°: 00055466

|  |
| --- |
| **Projet : Appui au Comité technique pour la préparation de la mise en place** **de la Commission Vérité et Réconciliation au Burundi.** |

**CONTRIBUTION DE LA NORVEGE**

**(Montant: 132.759,91 USD)**

***Rapport Final***

#### Bujumbura, DECEMBRE 2011

**Tables des matières**

1. **Objectif du projet ……………………………………………………………... 3**
2. **Activités réalisées ……………………………………………………………. 3**
3. **Mission d’étude** …………………………………………………….. 3
4. **Objectif** ………………………………………………………… 3
5. **Résultat** ……………………………………………………….. 4
6. **Retraite de finalisation** ………………………………………... 5
7. **Objectif** ………………………………………………………… 5
8. **Experts** ………………………………………………………… 5
9. **Résultats** …………………………………………………….... 5
10. **Rapport financier ……………………………………………………………... 6**
11. **Conclusions et perspectives ……………………………………………… 7**

**Annexes**

1. **Rapport financier**
2. **Rapport du Comité Technique chargé de la préparation de la mise en place des mécanismes de JTA. OBJECTIF DU PROJET**

Le Président de la République du Burundi a nommé, le 13 juin 2011, un Comité Technique (CT) chargé de la préparation de la mise en place des mécanismes de justice de transition (décret présidentiel n°100/152)., notamment la mise en place d’une Commission de Vérité et Réconciliation (CVR), comme prévu dans les Accords d’Arusha du 2000.

La résolution 1959 (2010), mettant en place le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), a donné aux Nations Unies le mandat d’appuyer le Gouvernement du Burundi dans le domaine de JT. Pour ce faire un projet a été élaboré entre le BNUB et le PNUD avec l’appui financier de la Norvège pour le fonctionnement du Comité Technique.

Ainsi Le 5 septembre 2011, le gouvernement Norvégien à travers le Bureau de l’Ambassade Royale de Norvège à Bujumbura a alloué au bureau du PNUD au Burundi une contribution de **$ 132 759,91 USD**. Conformément à la convention de financement, l’objectif de la contribution était de **soutenir le travail du CT et de la finalisation du rapport à remettre au Président de la République**. Le BNUB, le PNUD et l’Ambassade de la Norvège ont identifié ensemble certaines activités incluses dans le plan d’action du CT, qui a été présenté aux Nations Unies en juin 2011, pour l’appui à travers le présent projet.

**B. ACTIVITES REALISEES**

### 1. MISSION D’ETUDE EN AFRIQUE DU SUD.

1. **Objectif de la mission.**

Du 04 au 10 septembre 2011, le CT a effectué une mission d’étude en Afrique du Sud successivement à Capetown, Johannesburg et Pretoria dans l’objectif de collecter les leçons d’expériences de ce pays en matière de mise en place des mécanismes de Justice de Transition.

Au cours de cette mission, les membres du CT ont pu aborder les sujets et thèmes abordés suivants :

1. Présentation de l’IJR *(Institute for Justice and Reconciliation)*, son champ d’action et son programme
2. Mandat de la Commission Vérité Réconciliation de l’Afrique du Sud et sélection des Commissaires de cette CVR
3. Communication et consultation avec les parties prenantes
4. Participation des victimes, soutien et réparations
5. Auditions, enquêtes et enregistrements des dépositions devant la CVR
6. Amnistie et Droits de l’Homme
7. Etude de cas : La CVR au Kenya
8. Processus complémentaire et l’après Commission : Réconciliation Nationale, Réformes institutionnelles, mécanismes traditionnels
9. Briefing à la Fondation des Droits de l’Homme à Johannesburg
10. Dispositions fondamentales d’une loi régissant la CVR
11. Le défi de remplir les objectifs dans le temps alloué à une CVR
12. Recherches et investigations et leur contribution dans la rédaction du rapport final de la CVR
13. Présentation du Centre Nelson Mandela de la Mémoire à Pretoria
14. Dépositions, enquêtes et investigations liées à la CVR
15. Capacités d’une CVR à faire face aux attentes des victimes
16. Réparations, témoignage de victimes devant la CVR
17. Questions restées sans solutions en Afrique du Sud
18. Réunion au Ministère de la Justice, structure de suivi des travaux de la CVR

### Résultats

##### Les membres du CT ont récolté de cette mission des enseignements sur la mise en place de la CVR en Afrique du Sud, les dynamiques et difficultés de collaboration avec les partis politiques et la société civile, les défis des investigations, le rôle de la sensibilisation, de la communication et des médias, les réparations et les autres questions restées sans suite.

Les analyses élaborées durant cette mission ont permis entre autres de renforcer les propositions techniques du rapport final du CT.

## 2. RETRAITE DE FINALISATION DU RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE

1. **Objectif de la retraite.**

Dans le cadre de son mandat et pour conclure les séries de rencontres et de missions, le CT s’est retiré à Gitega pendant une dizaine de jours pour finaliser la rédaction de son rapport final. Cette retraite a eu lieu à *l’Hôtel Tamotel du 21 septembre au 3 octobre 2011.*

L’essentiel des travaux se sont déroulés en sous-comités.

1. **Contributions des experts participants**

Le CT a bénéficié de l’expertise de deux éminents spécialistes pour la finalisation de l’avant-projet de loi portant mission, composition et fonctionnement de la CVR. Il s’agit de :

1. M. Stef Vandeginste, expert en Justice Transitionnelle, Professeur à l’Université d’Anvers en Belgique ;
2. M. Mactar Ndoye, juriste de l’Office du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme à Genève ;
3. Mme Nairi Arzoumanian, Consultante spécialisée en Droit International/Justice de Transition, affectée auprès du CT.

### Résultats

Au cours de cette retraite, le CT a notamment :

1. Intégré, avec l’appui des experts participants, les diverses contributions reçues durant la durée de son mandat dans son rapport final. Il s’agit notamment des recommandations et contributions de Amnesty International et les OSC dont notamment les membres du Groupe de Réflexion sur la Justice de Transition (GRJT) et des associations et réseaux d’associations de femmes burundaises;
2. Profité des compétences des experts présents pour analyser la portée de certaines de leurs suggestions transmises au CT à travers de nombreuses correspondances. ;
3. Procédé à la validation des textes clés toujours avec l’appui des experts ;
4. Procédé à la finalisation et ensuite au pré-assemblage des composantes du rapport final.

Le rapport produit par la mission reprend :

* Une analyse historique du processus de justice transitionnelle au Burundi;
* La création et le mandat du CT;
* Les activités du CT;
* Les principes directeurs de la politique de réconciliation nationale au Burundi;
* Un exposé des motifs et le texte de l’avant projet de loi portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la CVR ;
* Des orientations méthodologiques et des recommandations au gouvernement, au parlement et à la CVR;
* Un contexte d’élaboration du budget de la CVR et les rubriques sensibles de la proposition de budget.

Ce document, disponible en annexe du présent rapport, a permis au CT de réaliser la mission pour laquelle il a été mandaté et d’appuyer le gouvernement dans le processus de mise en place de la CVR.

 **C .RAPPORT FINANCIER**

Sur la contribution de $ 132,759.91 USD, un total de 20,052.86 USD a été exécuté au 31 décembre 2011, soit 15,1% d’exécution.[[1]](#footnote-1) Le solde, qui s’élève à $ 112,707.05 USD,> Cependant ces chiffres sont provisoires ils ne seront consolidées qu’une fois que nos exercices financiers seront clôturés au 31 mars 2012. A ce moment le montant exacte décaissé sera communiqué et le reliquat sera reversés conformément a l’accord.

Fonds qui seront remboursés à la Norvège

Fonds exécutés en vue de soutenir le CT dans la réalisation de sa mission

Une copie certifiée du rapport financier final est disponible en annexe du présent rapport.

**D. CONCLUSIONS ET PESPECTIVES**

Le mandat du CT a pris fin le 13 octobre 2011, après la prolongation du mandat de trois mois initial d’un mois. Le rapport final du CT a été soumis au Président de la République le 18 octobre 2011, et aux Nations Unies le 18 novembre 2011.

Le résultat escompté d’appui à la préparation de la mise en place des mécanismes de Justice de Transition au Burundi a pu être effectivement atteint à travers la réalisation du travail de recherche et d’élaboration de propositions techniques concrètes. Celles-ci serviront de référence au Gouvernement dans la finalisation des arrangements de mise en place de la CVR, qui a été annoncé pour le début de l’année 2012.

1. Le total des frais de gestion du PNUD s’élève à $ 1,311.87 USD, soit 6,54% du total des fonds exécutés. [↑](#footnote-ref-1)